

Dame, et M. l'abbé J.-H. Cousineau, curé de Saint-Eustache. Mais ce n'était là qu'un prélude à la grande cérémonie de l'élection.

Une messe pontificale du Saint-Esprit devait précéder l'élection proprement dite. Elle fut chantée par le Très Rév. Père Jean-Marie, Abbé de Bellefontaine, président de droit de l'élection, à titre d'Abbé du monastère qui a fondé la Trappe d'Oka. Les électeurs, selon les prescriptions du rituel, se sont abstenus de dire la messe ce jour-là, et pour marquer leur union ont tous communiqué de la main de l'Abbé célébrant en présence des témoins.

A 9.30 heures précises a lieu l'entrée solennelle dans la salle du chapitre. L'Abbé va s'asseoir au fond de la pièce sur un trône à deux degrés. Le prieur de Mistassini est à sa droite, celui de la Trappe d'Oka à sa gauche. Les religieux se tiennent sur des banes de bois adossés aux deux murs des côtés. Les témoins, introduits par le notaire, se rangent près d'une longue table au milieu de la salle, sur laquelle se trouve tout ce qu'il faut pour écrire.

Notons tout de suite que pour être électeur il faut être religieux de chœur de la maison, profès et dans les ordres sacrés. Il n'est pas nécessaire d'être prêtre. Trois diaques sont aujourd'hui sur la liste des votants. L'un d'eux est même éligible, car il a trente-cinq ans révolus, ce qui est exigé, mais suffit, en outre des qualifications déjà dites pour être électeur. Le monastère de Mistassini, fondé par la Trappe d'Oka, a droit à un représentant et c'est le prieur de ce monastère qui va exercer ce droit. Chose curieuse ! il y a plus d'éligibles que d'électeurs — il y a, en effet, trente-deux éligibles et trente-et-un électeurs — La raison en est bien simple, c'est que le nouvel Abbé peut être choisi soit à la Trappe d'Oka, soit à celle de Mistassini.